

# Examens de renouvellement du brevet 1958

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **87 (1958)**

Heft 1

PDF erstellt am: **27.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation  
et du Musée pédagogique

*Rédacteurs :* Gérard Pfulg, inspecteur scolaire, à Fribourg.  
Eugène Coquoz, instituteur, rue Guillimann 27, à Fribourg.  
Paul Genoud, instituteur, à Zénauva.

*Administration :* Raymond Progin, inspecteur scolaire, route des Alpes 28, à Fribourg. Compte de chèques postaux IIa 153.

Le *Bulletin pédagogique* paraît 14 fois par an, soit le 15 de chaque mois (sauf en août) et le 1<sup>er</sup> des mois de mars et mai.

Le *Faisceau mutualiste* paraît 6 fois par an, soit le 1<sup>er</sup> des mois de février, avril, juin, juillet, octobre et décembre.

SOMMAIRE. — Examens du renouvellement du brevet 1958. — Au seuil de l'An Nouveau. — Le maître d'école chez le Maître. — Page de l'orientation professionnelle. — Complément au manuel de géographie. — Le cours d'une rivière : La Sarine. — L'art d'écrire. — Pour une meilleure utilisation du Tableau Reinhard. — Géographie nouvelle. — Modèles d'itinéraires. — La politesse.

## Partie officielle

### Examens du renouvellement du brevet 1958

Pour l'année 1958, compte tenu du temps dont les candidats disposent pour la préparation de leurs examens — ceux-ci étant fixés au mois de septembre —, le programme des examens a été modifié et limité comme suit :

#### I. Pédagogie (4 épreuves)

##### 1. Psychologie de l'enfant et pédagogie théorique

###### A. *Epreuves écrites* (1 note)

Le candidat présente une monographie qui peut revêtir, à son choix, l'une des formes suivantes :

- a) Analyse critique de l'ouvrage : Le Gall A., *Caractérologie des enfants et des adolescents*. Paris, PUF, 1950.
- b) Recherche personnelle sur une question librement choisie par le candidat et approuvée par la Direction de l'Instruction publique.
- c) Cahier de préparation des leçons dans une branche et pour un cours librement choisis (programme parcouru entre le 1<sup>er</sup> février et le 30 juin 1958).

- d) Ensemble de dessins relatifs au programme de diverses branches pour un cours librement déterminé avec commentaire pédagogique (programme parcouru entre le 1<sup>er</sup> février et le 30 juin 1958).

*Le candidat doit annoncer à la Direction de l'Instruction publique avant le 15 février 1958 le genre de monographie qu'il se propose d'entreprendre. Il devra remettre son travail à la Direction de l'Instruction publique avant le 1<sup>er</sup> août 1958.*

**B. Epreuve orale (1 note)**

La monographie fait l'objet d'une soutenance orale devant les experts désignés par la Commission des Etudes selon la nature du sujet.

**2. Pédagogie pratique (2 notes)**

Chaque candidat est appelé à donner deux leçons d'épreuve :

- a) l'une choisie par lui et préparée d'avance ;
- b) l'autre imposée par le jury au moment de l'épreuve.

Chaque leçon fait l'objet d'une note.

*Les candidats doivent annoncer avant le 1<sup>er</sup> septembre 1958 à la Direction de l'Instruction publique le sujet qu'ils ont choisi et indiquer le matériel qui doit être mis à leur disposition (cartes de géographie, nombre de tableaux noirs, etc.).*

## II. Langue maternelle (3 épreuves)

**3. Explication de textes (1 note)**

Epreuve orale portant sur : de Reynold G., Cités et pays suisses, Lausanne, Payot.

**4. Composition (1 note).**

Epreuve écrite de rédaction.

**5. Ortographe (1 note).**

La note est donnée sans épreuve spéciale, au vu des textes écrits présentés par le candidat.

## III. Arithmétique et culture civique (4 épreuves)

**6. Problèmes (1 note).**

Epreuve orale sous forme de discussion de problèmes dans le cadre du programme de l'école primaire (et des cours complémentaires, pour les instituteurs).

**7. Géographie de la Suisse (1 note).**

Géographie de la Suisse dans Cités et pays suisses (cf. sous 3).

**8. Histoire de la Suisse (1 note).**

Histoire de la Suisse dans Cités et pays suisses (cf. sous 3).

**9. Instruction civique (1 note).**

Selon programme du brevet.

*Candidats de langue allemande :*

*Ouvrage à analyser selon I A a :* Senn I., Die persönliche Aussprache mit Jungen im Sekundarschulalter, Universitätsverlag Freiburg/Schw. 1957.

*Langue maternelle, explication de textes :* de Reynold G., Schweizer Städte und Landschaften, Rascher Verlag, Zurich, zu beziehen bei : Schibli-Doppler, Birsfelden.

*Géographie :* Geographie der Schweiz nach : de Reynold, Schweizer Städte und Landschaften, siehe oben.

*Histoire :* Schweizer Geschichte nach : de Reynold, Schweizer Städte und Landschaften, siehe oben.

Le succès de l'examen est conditionné par la note moyenne d'au moins 5 pour l'ensemble de l'examen, ainsi que pour les groupes Pédagogie et Langue maternelle et la moyenne combinée (moyenne d'examen et moyenne des notes de l'inspecteur).

## Au seuil de l'An Nouveau

Il est, chez les peuples occidentaux, une coutume séculaire qui ponctue solennellement l'année défunte et marque la venue d'un nouveau cycle annuel par une série de réjouissances, de festivités profanes et religieuses, de réceptions officielles ou privées et l'échange des vœux traditionnels.

La formule, désormais consacrée, *Bonne et heureuse année!* bien que figée par l'accoutumance, n'en symbolise pas moins dans sa simplicité lapidaire, le contenu universel et réconfortant du message angélique de Bethléem : *Et in terra pax hominibus bonae voluntatis!*

Elle traduit le désir, manifeste ou implicite, des hommes de bonne volonté de se rapprocher pour écarter ce qui les divise, se comprendre et mieux s'aimer.

Le terme d'une année révolue incite à dresser le bilan matériel et spirituel de l'exercice écoulé : celui de nos faiblesses inavouées ou de nos mérites reconnus, de nos aspirations comblées ou de nos insatisfactions dépitées, de nos projets mûris à la réflexion et l'expérience, de nos réussites ou de nos échecs.

\*

Au moment où chacun fait le point, jette un regard rétrospectif sur l'année révolue, il convient que le *Bulletin pédagogique*, en cette année faste des annales de Fribourg, rassemble dans un faisceau de sympathies et d'amitié ses lecteurs, épars dans le canton et ailleurs, et les assure de sa bienveillante sollicitude, de sa compréhension et de son appui dans la tâche noble et délicate de l'éducation populaire.